
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 MARS 1889.

Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique
pour l'exercice 1889 (1).

AMENDEMENT.

ART. 117^{bis}.

Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour
restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monu-
mentsfr. 400,000 »

P. DE SMET DE NAEYER.
JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.
ERNEST SLINGENEYER.
FR. SCHOLLAERT.

(1) Budget, n° 100, VI (session de 1887-1888).
Amendements du Gouvernement, n° 4, VI et 66.
Rapport, n° 128.